



COMMUNE DE LE CHATELARD FR

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée communale du 14 décembre 2022

Présidence : M. David Fattebert, Syndic

Citoyens présents : 24 citoyens y compris le Conseil communal
majorité absolue à 13

Préambule

A 20h, M. le Syndic au nom du Conseil communal déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

L'assemblée communale a été légalement convoquée selon l'art. no 12 de la loi sur les communes.

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 avril 2022**
ne sera pas lu, à disposition au bureau communal et sur le site internet.
- 2. Budget 2023**
 - 2.1 Budget des comptes de résultats
 - 2.2 Budget des investissements
- 3. Coefficient d'impôts des personnes physiques à 90 % pour 2023 uniquement**
- 4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR**
- 5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes et Massonnens ASCGM**
- 6. Divers**

Mme Mélissa Uldry et M. Olivier Barbey sont nommés scrutateurs.

M. Francis Oberson est excusé pour des raisons professionnelles.

Une inversion au tractanda du point 2 et 3 à l'ordre du jour est proposé par M. le Syndic.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le Procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 2022 n'est pas lu, car il était à disposition au bureau communal et sur le site internet.

L'assemblée approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2. Coefficient d'impôts des personnes physiques à 90 % pour 2023 uniquement

M. le Syndic présente un graphique qui démontre qu'il y a autant de liquidités générées que les années précédentes avec un taux à 90%, il y a peut-être un risque que les contribuables n'ont pas ajusté leurs côtes d'impôts et cela engendrera des remboursements au printemps 2023.

L'impôt moyen en 2020 à 100% se monte à Fr. 2'219.- par citoyen, nous sommes les plus bas de la Glâne, en revanche la progression est identique aux autres communes.

Les liquidités générées sont positives.

Le Conseil communal propose une baisse d'impôts pour 2023 uniquement à 90%

Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Suite aux différentes discussions avec le Conseil communal, la Commission financière est favorable à maintenir le taux à 90% pour 2023.

M. Fattebert demande s'il y des questions.

Mme Mélissa Uldry demande quelles sont les dettes de la Commune.

M. Fattebert précise qu'elles se situent à Fr. 678'000.-

M. Fattebert propose de passer au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité le coefficient d'impôts des personnes physiques à 90 % pour 2023.

3. Budget 2023

3.1 Budget des comptes de résultats

M. le Syndic présente le budget des comptes de résultats 2023 et donne quelques informations complémentaires.

Administration, budget à Fr. 20'000.- pour le traitement et jetons du Conseil communal, montant qui fluctue selon les séances. Augmentation de 2.5% sur les salaires du personnel communal qui se monte à Fr. 52'000.- pour 2023.

Services généraux : rien de particulier à signaler. Les charges pour l'informatique sont de plus en plus importantes.

M. Beaud Philippe demande comment est-ce que l'on arrive à un montant de Fr. 33'000.- pour l'informatique

M. Fattebert précise qu'il n'y a pas de concurrence dans ce domaine. Il s'agit de logiciels métiers (contrôle des habitants, serveur contrôlé, suivi, modules pour MCH2...) et précise que nous travaillons avec le minimum, pas de laptops fournis aux conseillers.

Ordre public, les statuts de l'Association du Sud Fribourgeois ont été votés au printemps 2022, en ce qui concerne les pompiers nous sommes affiliés au CSPI Rive gauche et nous versons environ 5% des frais. Depuis 2023, la répartition se fera au niveau du district. Un montant de Fr 3'870 sera versée pour la location des locaux pompiers et sera déduite de la participation 2023.

Enseignement et formation, cycle scolaire obligatoire, bâtiments scolaires ; une association du cercle scolaire devra être créée en 2023. Jusqu'à maintenant les comptes de l'école étaient gérés par la commune de Massonnens. Des règles plus claires et plus transparentes en termes de gouvernance pour l'opérationnel, ce qui correspond à un montant budgétisé à Fr. 46'010.- pour l'Association scolaire. Les comptes de l'Association seront également présentés à la Commission financière. Une « activité cirque » sera organisée durant l'année 2023. Augmentation de la conciergerie pour le bâtiment scolaire. Augmentation des charges liées au mazout et à l'électricité également pour un budget de Fr. 10'000.-

Epicentre : diminution du budget à Fr. 30'911.-, bibliothèque du district, nouveau poste budgétisé à Fr. 3'190.-

Culte, culture et loisirs, rien de particulier à signaler.

Santé, les comptes du Réseau Santé sont stables malgré le Covid. Les soins à domicile, augmentation du budget à Fr. 37'445.- contre des charges de Fr. 31'405.50 en 2021, liée aux demandes supplémentaires. Le compte ambulances est budgétisé à Fr. 4'365.- qui est légèrement en dessous du budget 2022 qui se montait à Fr. 5'065.-

Affaires sociales, ce sont des postes où de grosses augmentations étaient attendues suite au Covid, cependant cela ne s'avère pas le cas avec une augmentation minime. Concernant les crèches, le budget se montant à Fr. 20'334.- pour des charges à Fr. 15'599.72 pour 2021. Demande et accessibilité plus grande. *M. Fattebert* précise également que nous sommes dans le pot commun afin de stabiliser les frais. Pas d'augmentation pour les services sociaux cantonaux.

Transports et communications, rien de spécial à signaler, pas de frais particulier. La reprise de la route se fera fin 2024.

M. Morard J-Pierre demande quel tracé est prévu pour la route ?

M. Fattebert répond qu'effectivement le Canton avait toujours dit que celle-ci passerait par Vuisternens. Un amendement a été fait pour modifier le tracé afin de le faire passer par Massonnens, lors du débat un autre amendement a été fait avec annulation du premier amendement. L'entrée en vigueur sur la Mobilité est effective au 01.01.2023. Une demande de modification sera faite ultérieurement avec argumentation d'un fort trafic avec l'ouverture du nouveau centre professionnel de Villaz-St-Pierre.

Protection et aménagement de l'environnement, les taux de couverture doivent être à 80% sur les eaux et 70 % sur les déchets. La STEP de Romont va être désaffectée avec l'élaboration d'une nouvelle STEP à Autigny. Fr. 17'000.- ont été budgétisés pour le changement des compteurs du réseau d'eau réparti sur 3 ans avec un relevé à distance. Une réflexion a été faite pour installer un compacteur. Le taux de couverture est actuellement au minimum avec 70 %.

Economie, Agriculture, poste stable. Un montant de Fr. 7'000.- a été budgétisé pour l'entretien de l'alpage.

Finances et impôts, impôts, le budget de Fr. 650'000.- est maintenu pour les personnes physiques, montant conservateur avec la baisse d'impôts. Impôts sur la fortune budgétisés à Fr. 65'000.- Péréquation financière, montant stable avec Fr. 19'469.-, péréquation des ressources (capacité impôts) est en diminution chaque année avec un montant de Fr. 115'305.-

Immeuble patrimoine financier, quelques travaux d'entretien avec un budget à Fr. 10'000.- pour le chalet du Défénant. Rentrée de Fr. 19'200.- avec les locations d'appartement de l'ancienne poste.

Le résultat de l'exercice sont des charges de Fr. 1'397'261.- pour des produits de Fr. 1'390'512.- au budget de fonctionnement 2023

Ce qui résulte à un budget avec un excédent de charges de Fr. 6'749.-

Il n'y a pas de question. M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Vincent Barraud, président de la Commission financière donne connaissance de son rapport et propose à l'assemblée d'accepter le budget 2023 tel qu'il a été présenté.

3.2 Budget des investissements

Deux investissements sont proposés pour 2023, soit :

- **Réfection du mur du domaine communal** pour un montant de Fr. 20'000.-, mur qui soutient la sortie de la grange. Mise en conformité au niveau des eaux également.
M. Descloux précise qu'il y a une fosse sous le mur.
- **Collecteur eaux claires** pour un montant de Fr. 22'000.-. Suite à la construction des villas à la Route des Noutes, le collecteur des eaux claires est sous-dimensionné et en mauvais état. Ces deux investissements seront financés avec les liquidités.

Différents investissements sont encore en cours, soit

Fr. 28'000.- pour les abris PC

Fr. 24'000.- pour l'élaboration du PAL

Fr. 9'641.- étude préliminaire pour l'école

Fr. 4'000.-PIEP

Fr. 20'000.- crédit d'étude pour la salle du café

M. Fattebert donne la parole à M. Vincent Barraud président de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Vincent Barraud Président de la Commission financière donne connaissance de son rapport et propose à l'assemblée d'accepter le budget d'investissement 2023 tel qu'il a été présenté.

Pas de questions à la Commission financière.

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit d'engagement pour la réfection du mur du domaine communal.

L'assemblée accepte à l'unanimité le crédit d'engagement pour réfection du collecteur eaux claire-Route du Bourga.

Vote final

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget des comptes de résultats et d'investissements 2023.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région -AGR

Cette nouvelle association est la reprise de l'ABMG (petite enfance, curatelles, protection de la population, aménagement du territoire) suite à la dissolution de l'association RGV et se nomme dorénavant AGR. M. Fattebert s'est proposé comme membre de cette nouvelle association.

Comme il n'y a pas de questions, M. Fattebert propose de passer au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région-AGR

5. Approbation des nouveaux statuts de l'Association scolaire Le Châtelard-Grangettes-Massonnens ASCGM

Jusqu'à maintenant nous avons une entente, dont le siège est dans la commune de Massonnens, il y a peu de contrôle sur les finances. L'association de commune propose une gouvernance plus stable et plus transparente, un pied d'égalité avec un membre du comité par commune et les trois communes auront le même poids. Cela permettra également d'avoir une base juridique pour continuer le projet d'école en cours. Un article a été rajouté suite à la demande de la commission financière qui garantit que les assemblées communales se prononceront sur l'investissement initial du bâtiment scolaire. Le pouvoir décisionnel est maintenu en assemblées communales. Pas d'augmentation sur les coûts de fonctionnement.

Ecole : bonne avancée du projet, la faisabilité est donnée, un droit de superficie est à obtenir. Une séance d'information aura lieu en principe le 29 mars 2023 dans la salle du café du Lion d'Or pour la population, suivi des votes formels en assemblées communales dans les différentes communes.

Aucuns concours n'est nécessaire pour les projets de plus de Fr. 5'000'000.-

M. André Rey demande si toutes les activités doivent être sur le même site, et s'interroge sur la conformité de nos salles de classe ? *M. Rey* trouve dommage que les classes soient désaffectées et en découle un bâtiment scolaire vide.

M. Fattebert répond que la conformité de nos salles est correcte, elles ont été refaites dans les années 1990. Le mobilier devient âgé, pas d'équipements multi média corrects. Il n'y a pas d'obligation de regrouper toutes les classes au même endroit, cependant pour le fonctionnement scolaire, cela est plus aisé, évite les trajets pour les sports. Actuellement les enfants vont jusqu'à Autigny, Sorens et Villorsonnens au sport et aucuns droits n'est acquis sur ces plages horaires. Dans le nouveau projet, une salle de gym est prévue. Les classes de Massonnens et Grangettes sont en mauvais état. Le souci est également de trouver des enseignants, absence de matériel moderne, isolement avec cercle scolaire.

M. Michel Descloux précise qu'il manque partout des enseignants et que leur choix se porteront plutôt sur une classe moderne et bien équipée.

M. Fattebert précise également qu'à la suite de la dérogation à la loi scolaire reçue pour notre cercle scolaire, actuellement nous avons que 7 classes au lieu de 8 demandées et le Canton souhaitait qu'une nouvelle école soit projetée. Cependant, la dérogation peut être retirée à tout moment et cela engendrerait des gros frais de transports (quelques centaines de milliers de francs)

M. P. Chatagny demande pourquoi les transports sont si élevés. Il n'y aurait pas de changement avec l'état actuel ?

M. Fattebert précise qu'actuellement nous sommes sur les bus de ligne et que si les transports doivent se faire jusqu'à Villorsonnens, les coûts seraient nettement plus élevés, et selon la dérogation cantonale, le Canton souhaite néanmoins la construction d'un nouveau bâtiment.

Mme Bovet Catherine souligne qu'en cas de nouvelle construction, il n'y aura tout de même pas les 8 classes demandées.

M. Jacques Andrey précise que la dérogation stipule que nous pouvons être un seul cercle scolaire avec les 7 classes.

M. Fattebert ajoute qu'en cas de construction d'un nouveau bâtiment, la dérogation ne pourra plus être enlevée.

M. Rey André trouve que cet investissement va plomber les finances communales et nous n'aurons plus de moyen d'investir sur d'autres projets

M. Descloux Michel demande si l'on a déjà un coût approximatif du projet et trouve dommage que le projet ne se fasse pas au Châtelard.

M. Fattebert répond que le budget se monte à Fr. 7'000'000.-, et précise qu'il est important de maintenir le potentiel pour de nouvelles constructions et ramener de nouveaux habitants.

M. Rey André demande comment il sera encore possible d'investir pour une salle communale après avoir investi pour une nouvelle école.

M. Fattebert précise que nous devons évoluer progressivement. Des appartements dans le bâtiment seraient rentabilisés facilement.

M. Michel Descloux demande quel est le prorata pour la commune du Châtelard pour le financement de la nouvelle école.

M. Fattebert, il se situe à environ 30% dû à la diminution d'élèves et d'habitants, cependant *M. Fattebert* précise qu'il n'y a pas de vote sur la nouvelle école ce soir.

M. Michel Descloux, cela représente un investissement de Fr. 2'500'000.-

M. Beaud P. estime que le montant prévu pour la construction de cette nouvelle école est sous-estimé en comparaison aux projets identiques.

M. Fattebert mentionne clairement qu'il s'agit d'un bâtiment simple et sans concours d'architecture (env. Fr. 300'000-400'000.-). Si le projet est budgétisé à Fr. 11'000'000.- il ne sera pas fait.

M. P. Beaud précise que l'augmentation des prix des matériaux doit également être pris en compte.

M. Fattebert, les chiffres seront transmis en assemblée et celle-ci devra se prononcer en temps voulu.

M. Michel Descloux demande quel sera le nombre d'élèves prévus.

M. Fattebert, 8 classes, environ 160 élèves pour des classes standardisées.

M. P. Chatagny demande si l'art 34 des statuts est couvert par l'art 113 des lois sur les Communes.

M. Fattebert précise que les montants seront présentés au printemps en assemblée et que l'art ne sera pas modifié d'ici ce printemps et doute qu'il sera possible de modifier des dispositions transitoires et il précise que les membres du Conseil communal se tiennent garant de cette disposition.

M. Chatagny souhaite être sûr que l'article rajouté est bien couvert par l'art. 113 des lois sur les communes.

M. Fattebert ne peut pas donner la garantie, cependant il considère cet article essentiel et garantie que le montant du nouveau bâtiment sera présenté en assemblée communale.

M. Chatagny trouve que ces statuts donnent beaucoup trop de pouvoir aux délégués

M. Fattebert mentionne que ce sont des statuts type, d'ailleurs identiques à ceux du COG.

M. Chatagny, l'assemblée des délégués soit 6 personnes peut décider si l'on peut accepter une nouvelle commune dans l'association.

M. Barraud intervient et précise que ces 6 personnes sont des élus et que nous devons leur faire confiance.

M. Fattebert trouve qu'il y a beaucoup de rancœur avec Massonnens. En effet il y a de plus en plus d'associations de communes, vu la complexité nous ne pouvons pas évoluer seul. Le cadre légal a également changé. La construction de l'école est également un moteur pour une fusion.

Mme Oberson Anne trouve qu'actuellement les comptes sont opaques, les compte ne sont actuellement approuvés que par la commune de Massonnens, tout comme l'entente sociale où les comptes sont approuvés uniquement par la commune de Vuisternens. L'association permettra une claire voyance pour tout le monde.

M. Chatagny, cela permettra une gestion courante de l'école, cependant d'après *M. Chatagny* l'association va plus loin.

M. Fattebert estime qu'en tant qu'élus, nous devons avoir une vision à plus long terme.

M. Descloux trouve que tout part dans les autres villages et que la vie de village disparaît.

M. Fattebert, nous n'avons pas de terrain communal disponible et aucune chance de dégager de nouvelles zones, il n'y a pas eu de planification faite en amont et il faut mettre la priorité sur le café avec le moyen de retrouver un tenancier.

M. André Rey demande si Massonnens a le terrain disponible ?

M. Fattebert, la parcelle actuelle permet d'accueillir le bâtiment et la salle de gym, la parcelle entre l'Eglise et l'école doit être négociée pour la zone parking. Massonnens n'aura plus de rentrées de loyer et devra déménager l'administration communale.

M. Fattebert donne la parole à *M. Vincent Barraud* président de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

M. Vincent Barraud Président de la Commission financière ainsi que ses membres ont pris connaissance des nouveaux statuts de l'ASCGM qui a pour but de pérenniser la collaboration dans le domaine scolaire et l'étude du financement d'un nouveau bâtiment scolaire. La Commission approuve les statuts ASCGM et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Pas de questions à la Commission financière.

M. Fattebert trouve bien que les débats ont eu lieu avant la séance d'information du mois de mars.

L'assemblée accepte à l'unanimité les nouveaux statuts de l'Association ASCGM

6. Divers

La parole est donnée à *Mme Anne Oberson* afin de nous communiquer des informations sur le CO et le RSG. Elle est membre du comité de ces deux associations.

Bibliothèque du CO : une nouvelle bibliothèque a été créée de la fusion de celle de la Ville de Romont et celle du CO de la Glâne, elle se situe dans le bâtiment du CO. Les tarifs et les horaires sont consultables sur le site internet, pour les enfants jusqu'à 16 ans, l'abonnement est gratuit.

M. Chatagny demande si les livres sont disponibles pour des liseuses ?

Mme Oberson devra se renseigner cependant *Mme E. Uldry* précise qu'il y a des livres audios mais pas pour les liseuses.

Ludothèque : située dans les mêmes locaux que la bibliothèque, elle est gérée par des privés. Des infos sont disponibles sur le site internet.

CO : les travaux de rénovation sont terminés au 1^{er} et au 2^{ème} étage. Tout le rez-de-chaussée a actuellement déménagé, bon avancement des travaux.

Seniors + : à la suite de la nouvelle loi cantonale, un nouveau concept devait être élaboré, tel que maintien à domicile, soins, accompagnement, ... Un questionnaire a été envoyé durant le printemps. Pro Senectute aide à élaborer le concept. Des World Café seront organisées, 5 communes seront réunies pour organiser cette activité qui comptera entre 20 à 40 seniors. Des thèmes seront abordés. Nous recherchons des seniors (4 à 8 personnes pour notre commune).

RSG : des cabinets sont installés depuis septembre 2022. Une journée portes-ouvertes est organisée le 28 janvier 2023.

M. Fattebert reprend la parole pour les points suivants :

GAGEC : avancement des travaux du nouveau captage. Lors du forage, la conduite principale a été percée. Des subventions améliorations foncières fédérales et cantonales seront versées et couvriront la moitié des Fr. 245'000.- investis. Les travaux suivent leur cours, un débit de plus de 80 litres/minute a été mesuré. Le trop plein d'eau est vendue à Villariaz.

PAL : la révision du PAL a démarré en 2012-2013 suite à la LAT, loi fédérale. Le plan d'aménagement local devait être revu, un calcul de surdimensionnement avait été effectué, ce qui représentait une surface de 4700m² à dézoner. Suite à cela, la Conseil communal a bloqué les travaux de révision du PAL pour éviter de dézoner cette surface et nous avons jusqu'au 1^{er} mai 2022 pour déposer la mise à l'enquête du PAL. Le projet de construction des 5 villas dont le permis de construire a été délivré fin avril 2022 a pallié ce surdimensionnement. Cependant, nous devons déposer une mise à l'enquête du PAL et nous devons mettre 4700m² en zones réservées. Le Conseil d'Etat peut fixer et mettre toutes les zones à bâtir en zones réservées, ou le Conseil communal peut définir ces zones réservées. 2 zones de 2350m² sont gelées sur le terrain de Mme Boucard et Mme Gachet. La mise à l'enquête publique est en cours afin de poursuivre le PAL.

Un montant de Fr. 24'000.- est encore disponible pour la révision du PAL, cependant ce montant sera insuffisant pour une version la plus légère possible et une demande de crédit sera présentée en assemblée communale.

M. Chatagny demande une précision et souhaite savoir si les zones rouges présentées ne sont pas constructibles.

M. Fattebert précise qu'elles sont gelées et non dézonées et que tout le processus doit être validé pour relibérer ces zones.

Avenir local du feu : maintien actuel du local du feu pour voir comment cela fonctionne notamment avec les tuyaux pour les endroits isolés. Cependant il n'est plus prévu de maintenir un local du feu au Châtelard. Il reste 3-4 pompiers actifs dans le village. La taxe va passer à Fr. 150.-

Café : une étude de faisabilité pour la rénovation du café et de la salle est en cours. Le cachet actuel du café sera maintenu et la salle sera compatible pour nos sociétés. Un appartement pour le tenancier ainsi que deux studios dans les combles sont également prévus. Nous n'avons pas d'estimation des coûts pour le moment. La salle serait dotée d'un balcon sur la mi-hauteur et élargie jusqu'à l'escalier. Une rencontre avec les sociétés sera organisée. Une arrière-scène devrait également être créée, cependant une dérogation aux limites devrait être établie avec les voisins.

Affermage par parcelles : ce dossier suit son cours, une demande à l'Autorité foncière a été faite qui a abouti à une décision négative avec des arguments juridiques faibles. Un recours au Tribunal cantonal a été déposé, ce qui engendre des frais des Fr. 10'000.- d'avocat.

Eoliennes : réponse à une demande du CE avec prise de position sur 3 points

- Etudes des vents : des études ont été faites sur notre territoire, sans données de résultats formelles
- COPIL : pas d'opposition, démarche de transparence
- Eolienne test : opposition à l'implantation d'une éolienne test

Mme Mélissa Uldry demande s'il est possible de mettre à disposition les documents.

M. Fattebert précise qu'ils seront à disposition sur le site internet.

Mme Mélissa Uldry nous invite à revoir notre position sur notre démarche quant à notre affermage de parcelles.

M. Fattebert confirme que le CC attend la décision de Tribunal cantonal.

M. Chatagny trouve regrettable qu'une telle décision doit être prise par un Tribunal cantonal.

M. Fattebert confirme que le rendement sera doublé, maintien du prix licite (actuellement le fermier paie plus que le prix licite), investissement très important avec un bail de 30 ans. Les agriculteurs ont été consultés et la majorité était favorable à l'affermage en parcelles. *M. Fattebert* précise qu'il ne s'agit pas d'un démantèlement mais d'une location en parcelles.

M. P. Beaud demande ce que deviendra le bâtiment.

M. Fattebert précise qu'il est prévu de le louer à un agriculteur.

M. Beaud quels seront les frais à investir ?

M. Fattebert, cela reste à voir selon l'utilisation, cependant le toit doit être refait.

M. Barraud demande pourquoi le sujet n'a jamais été soumis en assemblée communale ainsi qu'à la Commission financière

M. Fattebert précise que la location est de la compétence du Conseil communal.

Mme Mélissa Uldry trouve que le CC ne doit pas penser seulement aux arguments économiques mais également aux arguments écologiques.

M. Emile Uldry trouve que cette démarche va dans le sens de disperser les parcelles plutôt que de les remanier.

M. Fattebert, actuellement nous avons 27 hectares de parchets communaux (petites parcelles), en ajoutant 26 hectares cela permettrait d'octroyer de plus grandes parcelles à chaque agriculteur.

Mme Mélissa Uldry vu le nombre de paysans présents dans la commune, cela ne changera pas beaucoup pour chacun.

M. Fattebert précise que chaque agriculteur ne répondra pas aux critères d'attribution et que 1.5 hectare de plus par agriculteur n'est pas négligeable.

Mme Mélissa Uldry cela n'est pas une raison suffisante pour affermer par parcelles.

M. Fattebert pense que le choix du fermier sera aussi compliqué. A qui l'attribuer ?

M. Barraud estime que vu le débat de la soirée, le CC doit se remettre en question sur cette décision.

M. Fattebert prend note des remarques soulevées durant cette discussion.

Mme Mélissa Uldry estime que le travail du CC est de fixer les critères d'attribution.

M. Fattebert précise que même en fixant des critères qui ne seront probablement jamais les bons, le CC a décidé de partir dans cette démarche.

M. Beaud pense qu'une personne de l'extérieur peut l'acquérir également.

M. Fattebert estime que cela n'est pas imaginable de donner cette exploitation à une personne extérieure.

M. Descloux précise qu'il y a un jeune qui s'intéresse au domaine.

M. Fattebert précise que nos critères pour l'attribution des parchets fonctionnent bien et que malgré cela il serait difficile de fixer des critères pour l'attribution du domaine.

M. P. Beaud estime que le domaine est viable et pourquoi le démanteler ?

M. Michel Descloux demande s'il serait envisageable de bétonner la route de Défénant ou de trouver une solution avec la commune de Grangettes pour rendre cette route plus praticable, éventuellement toucher des subventions.

M. Fattebert pense qu'à l'heure actuelle avec les nouvelles réglementations il ne serait pas si simple de la refaire avec la forêt à proximité. Les subventions ne sont plus données comme à l'époque. *M. Fattebert* pense qu'il est préférable d'investir sur une école que sur une route, et cela engendrera un fort trafic équivalent à la route de Raccaz qui est actuellement une route de transit.

M. Fattebert estime que le CC n'est pas prêt à investir sur cette route.

M. Michel Descloux demande s'il y en a encore des parrainages à la Ville de Bâle

M. Fattebert répond que pour les routes et les réseaux plus grand-chose n'est donné, en revanche une demande sera faite pour l'école.

M. Fattebert demande s'il y a d'autres divers.

M. P. Beaud a remarqué que des balises blanches ont été posées dans la commune de Sorens, est ce que la commune de Le Châtelard va également procéder à la pose de ces balises ?

M. Fattebert répond que la route va être cantonale dans 2 ans et les balises seront posées à ce moment, au plus tard en 2025.

Comme il n'y a plus de questions dans les divers, M. Fattebert remercie le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli durant l'année ainsi que tous les citoyens présents venus nombreux. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à l'assemblée communale de l'année prochaine pour relancer le débat sur ces sujets.

L'assemblée est close à 22h30.

Le verre de l'amitié sera offert

Le Syndic

La Secrétaire